

MAIRIE
DE
B I R A N
32350

Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
de circulation et de stationnement
N° 2026-06

Le Maire de la commune de BIRAN,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.4 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande par mail de GS diffusion, 54 route de Marsac à Aussac, adm.gs.diffusion@gmail.com du 17 mars 2026, qui doit intervenir pour le compte de Orange pour le remplacement de poteau telecom , Chemin des Martres à BIRAN

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée chemin des Martres le 17 mars 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation et les dispositifs nécessaires au respect de ces dispositions seront apposés par GS diffusion .

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de JEGUN, la Mairie de Biran sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran, le 17 février 2026
Le Maire,
Patrick DELIGNIERES

